

<https://www.snetap-fsu.fr/Absence-de-medecine-du-travail-dans-l-enseignement-agricole-public-ca-suffit.html>



Absence de médecine du travail dans l'enseignement agricole public, ça suffit !

- En Région -



Date de mise en ligne : mardi 11 mai 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Ce Mardi 11 mai, 19 collègues verront leur situation abordée lors d'une audience du tribunal administratif de Nantes.

Ces collègues ont lancé, il y a plus de 3 ans (le 29 novembre 2017...), une procédure judiciaire contre l'autorité académique dont ils dépendent (la [DRAAF](#) des Pays de la Loire) pour réclamer le respect de leur droit à la santé au travail et l'accès à la médecine du travail pour eux et pour tous les personnels de l'enseignement agricole public des Pays de la Loire et de nombreuses autres [régions](#) françaises.

Malgré la nécessité absolue pour certains, malgré le droit, malgré le décret relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction publique, aucun d'entre eux n'a pu bénéficier d'une médecine du travail pas même une visite médicale et cela parfois depuis près de 10 ans !

Réservée aux agents de Sarthe et de la Mayenne, cette situation inacceptable s'étend, peu à peu, aux autres départements ligériens.

- Comment être renseigné par rapport aux risques des postes de travail **SANS MÉDECINE DU TRAVAIL ?**
- Comment être conseillé pour réduire, limiter ou éviter ces risques **SANS MÉDECINE DU TRAVAIL ?**
- Comment faire remonter les difficultés liées aux conséquences de l'activité professionnelle **SANS MÉDECINE DU TRAVAIL ?**
- Comment faire face à des métiers parfois relevant d'une dangerosité particulière (comme le travail en laboratoire, l'organisation de TP) **SANS MÉDECINE DU TRAVAIL ?**
- Comment prendre en charge des pathologies particulières, des déficits spécifiques **SANS MÉDECINE DU TRAVAIL ?**

Face à toutes ces demandes légitimes exprimées, depuis près de 4 ans, par ces 19 agents, JAMAIS la DRAAF, le MINISTÈRE de l'agriculture n'ont daigné répondre aux agents. JAMAIS la DRAAF, le MINISTÈRE de l'agriculture n'ont daigné répondre à la justice administrative.

Aujourd'hui, 11 mai 2021, à l'occasion de l'audience au tribunal administratif de Nantes, le mépris doit cesser.

Ce SCANDALE INACCEPTABLE doit prendre FIN.

[Lire notre article : "La pénurie de médecine préventive pour l'enseignement agricoles sous les Fourches Caudines du juge administratif".](#)

Télécharger le tract :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>